

taient sans cesse le nombre des fidèles. Des groupes se formèrent au sein de la communauté. Les juifs de Jérusalem, habitués à vivre entre eux, s'écartaient instinctivement des juifs étrangers, des hellénistes. Une question de principes accentuait encore cette scission naturelle : les juifs de la dispersion ⁽¹⁾ commerçants ou banquiers, étaient en contact continuel avec les grecs, les païens ; les juifs de Jérusalem, stricts et confinés dans leurs stériles discussions d'école, n'admettaient aucun contact avec les étrangers. Il y avait là une question de principes : la conciliation était impossible.

Lorsque les juifs de l'un et l'autre parti furent assez nombreux dans la communauté chrétienne, l'antagonisme tendit à renaître. Il se manifesta dès le principe, dans la répartition des biens communs aux pauvres.

Yeut-il réelle injustice de la part des hébreux ? ou bien ce qui paraissait une injustice n'était-ce pas simplement l'effet de ce sentiment aveugle qui restreint souvent la charité aux bornes d'une communauté ?

Quoiqu'il en soit, ceux qui en souffrirent ce fut—comme toujours—les pauvres et surtout les veuves parce qu'elles n'avaient d'autre moyen de vivre que la charité des fidèles.

On recourut aux apôtres ; on leur demanda de trancher la question : on leur demanda même de veiller eux-mêmes à la répartition des aumônes. ⁽²⁾

En face des partis, la grande force de l'autorité c'est l'indépendance. Les partis s'appuient sur les opinions, les opinions sur des incertitudes. L'autorité qui s'abaisse à patronner un parti par le fait même se déconsidère et s'affaiblit : elle n'a plus le droit de s'imposer, chacun est libre de la discuter.

Les apôtres n'étaient ni hébreux, ni grecs, ils étaient

(1) On appelait juifs de la dispersion ou *Diaspora* les juifs qui s'étaient répandus dans le monde entier : on les appelait encore hellénistes ou grecs par opposition aux juifs de Palestine ou hébreux.

(2) " Les douze convoquèrent alors tous les fidèles et dirent : Il n'est pas juste que nous abandonnions le ministère de la parole divine pour nous occuper de distribuer aux pauvres leur nourriture. Choisissez parmi vous sept hommes d'une probité reconnue, remplis de la sagesse de l'Esprit Saint : nous les constituerons dans cette charge. Nous pourrons ainsi nous donner tout entiers à la prière et à la prédication." (Actes des ap. C. VI. v. 2 et 3.)